



# Fonds Social Européen

Programme opérationnel national (PON)  
du FSE pour l'emploi et l'inclusion  
en métropole 2014-2020

## APPEL A PROJETS

« Assistance technique »

### Axe prioritaire 4 Assistance technique

**Objectif spécifique 1:** *Piloter, coordonner, animer, évaluer le programme opérationnel national et appuyer sa mise en œuvre*

Date de lancement de l'appel à projets :  
**1<sup>er</sup> janvier 2021**

Période de réalisation des actions prises en compte :  
**1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021**

Date limite de dépôt des dossiers sur le portail  
« Ma démarche FSE 2014-2020 » :  
**31 mai 2021**

## Cadre général

Le règlement FSE n°1304/2013 du 17 décembre 2013 prévoit le cadre général du Fonds Social Européen (FSE) et complète le règlement n°1303/2013 portant dispositions communes aux Fonds Européens Structurels et d'Investissements (FESI).

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre du Programme Opérationnel National du FSE « pour l'emploi et l'inclusion en métropole 2014-2020 » adopté par la Commission européenne le 10 octobre 2014.

L'Etat est autorité de gestion des crédits FSE à hauteur de 65% de l'enveloppe nationale.

Une délégation de gestion des crédits de l'axe prioritaire 3 « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » est prévue à destination des Départements par l'accord-cadre conclu entre l'Assemblée des Départements de France et l'Etat (Direction Générale à l'Emploi, la Formation Professionnelle) le 5 août 2014.

Il s'agit ainsi de promouvoir le rôle de chef de file des Départements dans la définition et la conduite des politiques d'insertion, tel que décrit dans la loi du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active.

## Contexte local

La Loi du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active réaffirme le rôle de chef de file du Département dans la définition et la conduite des politiques d'insertion.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) représente un cadre stratégique de référence, par la définition d'orientations devant permettre à la fois la programmation de moyens et le développement d'actions. Le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) pose quant à lui les bases d'une action conjointe et coordonnée de l'ensemble des acteurs dans le domaine de l'insertion professionnelle ; il scelle par là même leur partenariat dans l'optique d'une mise en synergie de leurs moyens, dans une logique d'accompagnement global et de proximité.

L'accès et le maintien dans l'emploi, l'accompagnement vers l'emploi par la levée des freins s'inscrivent au cœur des actions définies dans le PDI et le PTI et constituent une priorité d'intervention du Département de la Meuse. La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi conclue entre l'Etat et le Département de la Meuse confirme également l'engagement de la collectivité dans la mobilisation d'actions concourant à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Pour permettre la mise en œuvre de cet objectif, le Département de la Meuse est **organisme intermédiaire** des crédits FSE dédiés à l'axe prioritaire 3 sur son territoire. Il assume, via une convention de subvention globale, la responsabilité de la gestion financière d'une partie des concours alloués par la Commission européenne. Il assure, dans ce périmètre, l'ensemble des activités de mise en œuvre des actions cofinancées par le FSE. Il s'expose ainsi à des frais de gestion notamment des dépenses de personnel.

## Objet de la consultation du présent appel à projets

Le service pilote de la subvention globale, également service gestionnaire du projet « assistance technique », recherche un porteur de projet en mesure de dresser un bilan de la gestion de la subvention globale FSE 2014-2020 déléguée à l'organisme intermédiaire « Département de la Meuse », d'analyser le cadre du prochain PON FSE+ 2021-2027 avec les modalités de délégation d'une subvention globale et de conseiller le Département sur son positionnement et sur sa stratégie d'intervention FSE+, puis, le cas échéant, d'accompagner le Département dans le montage de son dossier de candidature à une subvention globale FSE+ 2021-2027. Le porteur de projet pourra réaliser cette mission attendue, totalement ou partiellement, en recourant soit à ses propres moyens internes, soit à un prestataire externe retenu dans le respect des procédures en vigueur.

## Instruction, sélection et programmation

Le service gestionnaire est la Direction des Territoires - Service Affaires Européennes et Contractualisation (SAEC) du Département de la Meuse.

Le SAEC instruit les demandes pour examiner leur recevabilité, et les présente pour avis technique à une Commission FSE ad hoc, puis pour décision à la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Meuse qui sélectionne ainsi les opérations éligibles au cofinancement FSE ; cette programmation est ensuite présentée pour information au Comité de Programmation Régional.

Une convention est ensuite conclue entre le porteur du projet et le Président du Conseil Départemental de la Meuse.

## Principes directeurs du choix des opérations :

La Direction des Territoires - Service Affaires Européennes et Contractualisation (SAEC) s'attache à vérifier que le bénéficiaire potentiel est à même de respecter les conditions de suivi et d'exécution de l'opération telles que prescrites par les textes communautaires et nationaux applicables.

La demande de financement doit donner au service gestionnaire des garanties suffisantes en termes d'absence de sur-financement.

Les critères de sélection seront les suivants :

- capacité à évaluer le dispositif de subvention globale FSE dans le cadre de la politique départementale d'insertion ;
  - capacité à réaliser un diagnostic global, un bilan de gestion, et à proposer des pistes d'amélioration ; capacité à réaliser des entretiens du personnel impliqué et des structures concernées ; capacité à étudier et analyser les documents internes relatifs à la gestion d'une subvention globale ;
  - capacité à animer, conseiller et à être force de proposition et d'argumentation ; capacité à monter un dossier de candidature SG FSE.
  - connaissance des compétences d'un Département et des enjeux de l'insertion sur un territoire rural tel que la Meuse ;
  - très bonnes connaissances du FSE et du PON FSE, notamment pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027 ;
- Une expérience dans l'évaluation de dispositifs de subvention globale FSE serait un plus.

Lors de l'instruction, une attention particulière sera portée au respect des priorités transversales de l'Union européenne (égalité hommes/femmes, innovation, égalité des chances...) et des obligations de publicité du cofinancement du Fonds Social Européen.

Enfin, le dossier d'un porteur de projet qui aurait bénéficié d'une subvention FSE pour une opération de même nature sur la même période sera automatiquement rejeté.

## Modalités de participation du FSE

- Participation 2020 maximale du FSE sur cet appel à projet : **57 121.00 euros FSE**
- Participation 2021 maximale du FSE sur cet appel à projet : **17 659.00 euros FSE**
- Taux d'intervention maximum : **60% du coût total TTC de l'opération**

L'opération devra comporter des contreparties nationales publiques et, mais de manière non obligatoire, privées.

## Modalités de dépôt des demandes et calendrier

Les demandes de subvention devront impérativement être déposées par l'intermédiaire du portail intitulé « Ma démarche FSE 2014-2020 »

<https://ma-demarche-fse.fr/demat/servlet/login.html> **au plus tard le 31 mai 2021**

Toutes les rubriques du dossier devront être renseignées et les pièces à joindre fournies. A défaut, l'attestation de recevabilité ne pourra être délivrée et le dossier ne pourra être instruit.

Démarche à suivre :

- Créer un compte porteur de projet,
- A réception du code d'activation, créer un identifiant et un mot de passe,
- Saisir en ligne la demande de financement FSE puis la sauvegarder,
- Suivre son dossier et renseigner les indicateurs au fil de l'eau.

« Ma démarche FSE » devient l'outil de suivi à consulter et à abonder en cours d'exécution de l'opération.

Interlocutrice pour toute question :

Lisa ROBILLARD

Chargée de mission Europe et ingénierie de financement de projet

Service des affaires européennes et contractualisation

Direction des territoires

Département de la Meuse

Téléphone : 03 29 45 77 56

Courriel : [lisa.robillard@meuse.fr](mailto:lisa.robillard@meuse.fr)